



Négociations annuelles obligatoires 2022

Positionnement de la CGT

Après 3 réunions de « négociations annuelles obligatoires sur la rémunération, le temps de travail et le partage de la valeur ajoutée », la direction de Safran Aircraft Engines soumet à signature un accord portant uniquement sur les salaires.

Pour la CGT, ne consacrer que 3 réunions sur les salaires est un manque de considération du dialogue social. La CGT regrette que le temps de travail et le partage de la valeur ajoutée ne soient pas abordés. La CGT a pourtant fait des propositions sur ces thèmes. Pourquoi bâcler cette négociation ?

Pour la CGT, la politique salariale proposée n'apporte aucun point positif.

La revalorisation de la grille de salaire (+1.5%) est bien en deçà de l'évolution du SMIC (+3.12%). Elle va contribuer à une forte dévalorisation des qualifications. Ce n'est pas une marque d'attractivité.

L'augmentation générale (+1.5%) est bien en deçà de l'évolution de l'inflation (+2.8%). L'écart n'a jamais été aussi grand. De plus, **le talon proposé à 37€ est bien en deçà de l'évolution du SMIC (+48€).** Il ne permet à aucun salarié de suivre le niveau d'inflation. Ce n'est pas une marque de reconnaissance.

Les augmentations individuelles des salariés jusqu'au coefficient 365 (+1.05%) ne permettent pas d'assurer une évolution de carrière permettant de doubler au moins son salaire hors inflation sur toute une carrière, même en prenant en compte l'effet de la prime d'ancienneté (+0.25%) et le budget spécifique (+0.2%). Ce n'est pas une marque de motivation.

Les augmentations générales pour les cadres et niveau 6 ne sont toujours pas proposées alors que des mesures d'augmentations individuelles minimum de 1% pour au moins 90% d'entre eux couplées à une garantie d'évolution pluriannuelle de 2.8% sur les 3 dernières années sont mises en place. Pourquoi persister dans de l'hypocrisie à refuser des augmentations générales pour ces salariés ? Ce n'est pas une marque de considération.

Le maintien de 3 planchers pour le 13^{ème} mois suivant la qualification est discriminatoire. Pour des salaires mensuels identiques, l'écart du 13^{ème} mois peut aller jusqu'à 875€. Ce n'est pas une marque d'équité entre salariés.

La politique salariale proposée est ainsi la pire de ces dernières années. Elle ne prend pas en compte les attentes des salariés. Elle ne permet pas de les motiver pour tous les efforts réalisés pendant la crise et pour tenir les enjeux à venir. Elle ne permet pas d'attirer de nouveaux talents.

La CGT ne se satisfait pas de mesures complémentaires qui n'entrent pas dans le cadre salarial (pose de bornes électriques, prise en charge à 100% du congé paternité), mais uniquement pour l'image de l'entreprise.

La CGT n'est donc pas signataire de l'accord salarial 2022 en l'état actuel.

Pour la CGT, valoriser une signature devrait consister à augmenter le budget global et non pas à lui appliquer une décote de 0.3% comme annoncé. La CGT considère donc cette mesure comme un chantage à la signature qui ne la fera pas changer dans son positionnement.

Compte tenu des mobilisations sur les salaires, la CGT demande de reprendre les négociations salariales.

Corbeil, le 25/01/2022